



SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2024

N° 2024-084

Date convocation : 30/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le six novembre à 18 h,
Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BIOLA, Maire.

Présents :

M. Alain BIOLA, Mme Geneviève CAUSSIDERY, M. Vincent CANALS, Mme Sabine RATIE, M. Christian CASSAN, Mme Francine MARTIN-ABBAL, Mme Marie-Agnès SCHERRER, M. Michel SANCHEZ, Mme Christine PUECH, M. Christian GOHIER

Absents - Excusés :

M. Jean-Jacques CORON, Mme Catherine VINDRINET, Mme Nathalie CERVERA, Mme Adeline VERNIERES, M. Vincent ARGENTIERI,

Procurations :

Mme Isabelle CATTIN donne pouvoir à Mme Sabine RATIE

Elus en exercice : 16

Présents : 10

Absents : 5

Procurations : 1

Votants : 11

**Objet : Attribution MAPA 2024-04 – Marché des Assurances de la Commune :
choix des sociétés d'assurances attributaires**

Secrétaire de séance : Vincent CANALS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la consultation des assureurs pour la Commune, le cabinet RISK MANAGER CONSULTANTS a été désigné en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Le cabinet RISK MANAGER CONSULTANT a élaboré le dossier de consultation des sociétés d'assurance pour les six lots du marché à procédure adaptée (du 01/01/2025 au 31/12/2028 avec possibilité pour chaque partie de dénoncer le marché par LRAR moyennant 6 mois de préavis avant l'échéance).

Conformément au Code des marchés publics en vigueur, une publicité a été faite au bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) le 02/07/2024 sous le N° S-PA-1489634 avec une date limite de dépôt des offres sur la plateforme AWS fixée au 12/09/2024 à 12 heures.

L'ouverture des plis et l'analyse des offres s'est faite à compter du 12 septembre. Une négociation a été organisée par écrit via AWS avec les candidats des lots concernés.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 06/11/2024 pour émettre un avis sur l'analyse les offres présentée par M. GALES du cabinet RISK MANAGER CONSULTANTS et sélectionner les sociétés d'assurance ayant présenté les meilleures offres (en fonction des tarifs, garanties, plafonds et franchises proposées) ainsi que les options à retenir.

Pour le lot N° 1 Dommages aux biens : 1 offre

C'est la société d'assurances **SMACL** qui propose la meilleure offre pour un montant annuel de cotisations de :

14 074.02 € TTC

Pour le lot N°2 Responsabilité civile : 2 offres

C'est la société d'assurances **AXA / JDG Assurances** qui propose la meilleure offre pour un montant annuel de cotisations de : **2 325.08 € TTC** (0.33%masse salariale)

Pour le lot N° 3 Protection Juridique : 3 offres

C'est la société **PROTEXIA / Sarre et Moselle** qui propose la meilleure offre pour un montant de cotisations annuel de : **1 313.20 € TTC** (0.40€/hab)

Pour le lot N° 4 Défense Pénale des Agents et des Elus : 2 offres

C'est la société **SMACL** qui propose la meilleure offre pour un montant de cotisations annuel de : **165.57 € TTC**

Pour le lot N° 5 Flotte Automobiles et Missions Agents Elus : 1 offre

C'est la société **SMACL** qui propose la meilleure offre pour un montant annuel de cotisations de :

- **Flotte mairie** Solution de base 9 véhicules franchise 500€ / VL et 1 500€ / PL pour **6 105.99€ TTC**
- **Mission Prix- Assiette** : forfait 2 000 Km/ an pour **171.15 € TTC**

Pour le lot N° 6 Risques Statutaires : 1 offre

C'est la société **AXA** présentée par le courtier **WTW** qui propose la meilleure offre pour un montant de cotisations de :

- Pour les agents cotisants à la **CNRACL ASSIETTE 278 178 ,36** (salaires sans charge patronales)

Solution alternative 2 retenue **15 jours fermes de franchise** (DC+CITIS+AT+MP+MLD+LM sans franchise): à 9,54% (soit estimation 26 538,22€)

Option maternité non retenue

RISQUES STATUTAIRES CONTRAT 1/2 AGENTS CNRACL	WTW / AXA Assiette 395 010€
Solution de base 1 : DC + CITIS (AT+MP) + MLD + LM Sans franchise MO et TPT franchise 10 jours fermes	10,58 % Sal. 41 792,06 €
Solution alternative 2 : DC + CITIS (AT+MP) + MLD + LM Sans franchise MO et TPT franchise 15 jours fermes	9,54 % Sal. 37 683,95 €
Solution alternative 3 : DC + CITIS (AT+MP) + MLD + LM Sans franchise MO et TPT franchise 30 jours fermes	8,94 % Sal. 35 313,89 €
Option Maternité : garantie optionnelle à chacune des solutions	0,67 % Sal. 2 646,57 €

- Pour les agents cotisants à l'**IRCANTEC**
- **Solution alternative 2 (15 jours fermes de franchise)** retenue pour une prime annuelle (1,42%) évaluée à **4 423,87 €**

RISQUES STATUTAIRES CONTRAT 2/2 AGENTS IRCANTEC	WTW / AXA Assiette 311 540 €
Solution de base : CITIS (AT+MP) + GM Sans franchise MVP franchise 10 jours fermes	1,63 % Sal. 5 078,10 €
Solution alternative : CITIS (AT+MP) + GM Sans franchise MVP franchise 15 jours fermes	1,42 % Sal. 4 423,87 €
Option Maternité : garantie optionnelle à chacune des solutions	INCLUS

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, par 11 voix pour,

DECIDE


- **D'ACTER** les choix énoncés ci-dessus
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement respectifs et toutes les pièces du marché.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1 - A 16).
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Transmis au représentant de l'Etat, le 18 novembre 2024

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Alain BIOLA

Le Secrétaire de séance,



Vincent CANALS